

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023 À 19H18 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Marie-Claire Tétreault, siège no 1
Vicky Bombardier, siège 2
Daniel Lacroix, siège no 3
Dany St-Amant, siège 5
Pierre Tétrault,

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Dany Boyer, siège no 4
Julien Bussièrès, siège 6

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale
Me Julie Waite, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 1.1 Aucun
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 novembre 2023
 - 2.2 Séance extraordinaire du 20 novembre 2023
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 COMPTE-RENDU
- 7. URBANISME**
 - 7.1 PARTICIPATION ET INSCRIPTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL -
FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME
 - 7.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE
- AUTORISATION DE SIGNATURE
 - 7.3 ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT
ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)
 - 7.4 COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE
EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.5 AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT BRP - EMPIÈTEMENT DANS LE SITE DE DÉPÔT À NEIGE DE LA VILLE DE VALCOURT
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024
- 8.2 ADOPTION DU BUDGET 2024 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT
- 8.3 RAPPPORT - CHANGEMENT SIGNIFICATIF APPORTÉ AUX RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL
- 8.4 REGISTRE DE DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE VALCOURT
- 8.5 DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - SERVICE AMBULANCIER - SECTEUR VALCOURT
- 8.6 PROPOSITION - CANDIDATURE À LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LES AÎNÉS 2024
- 8.7 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024
- 8.8 FÉLICITATIONS DE LA VILLE DE VALCOURT - COORDONNATRICE DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE DE VALCOURT
- 8.9 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - GROUPE MÉDIA RÉGIONAL VAL-OUEST
- 8.10 OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI - GREFFIÈRE
- 8.11 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 594-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 8.12 PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 594-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 8.13 AUGMENTATION DE LA CLASSE DE L'ÉCHELLE SALARIALE - ADJOINTE À LA DIRECTION ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
- 8.14 ADOPTION DU BUDGET 2024 - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
- 8.15 NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
- 8.16 OCTROI DU MANDAT D'ÉVALUATION DES ACTIFS - BÂTIMENTS ET CONTENUS
- 8.17 OCTROI DU CONTRAT - LES RÉNOVATIONS PIERRE GROULX 2009 INC.
- 8.18 DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN HABITATION DE LA VILLE DE VALCOURT - AUTORISATION DE SIGNATURE - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 380-23-11-06
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT 2007
- 9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE LA CHANTERELLE - PROJET LÜ
- 9.3 PARTICIPATION DES ÉLUS AU BANQUET DE LANCEMENT DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 9.4 PRÊT D'UNE SALLE ET D'UN RANGEMENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET DE LA LIBELLULE - FADOQ CLUB DE VALCOURT
- 10. LOISIRS**
- 10.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION
- 10.2 EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES AU SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 OFFRE DE SERVICES - CONTRAT DE MISE À JOUR POUR LA LICENCE TOPKAPI
- 11.2 AJOUT D'UN REGARD - DÉVELOPPEMENT DU RUISSEAU PHASE III - OCTROI DU CONTRAT
- 11.3 OFFRE DE SERVICE EN INGÉNIERIE - RUES BERNIER ET BELLERIVE – PHASE 1 – PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS
- 11.4 OFFRE DE SERVICE EN INGÉNIERIE - PROLONGEMENT DE LA RUE BERNIER – PHASE 2 - PLANS ET DEVIS
- 11.5 TECQ 2019-2023 - VERSION NO 6
- 11.6 MODIFICATIONS - ENTENTE DE DISPOSITION DE LA NEIGE ENTRE LA VILLE DE VALCOURT ET BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS (BRP)
- 11.7 OCTROI DE MANDAT - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE RÉGIONAL
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 13. VARIA**
- 13.1 OCTROI D'UN MANDAT – CAIN, LAMARRE, AVOCATS – AUTORISATION DE SIGNATURE
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

416-23-12-04

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE

L'ordre du jour, de la présente séance, soit adopté, tel que modifié en retirant les points 7.5 – Agrandissement du stationnement BRP – Empiètement dans le site de dépôt à neige de la Ville de Valcourt et 11.6 – Modifications – Entente de disposition de la neige entre la Ville de Valcourt et Bombardier Produits récréatifs (BRP) et en ajoutant le point 13.1 – Octroi d'un mandat – Cain, Lamarre, Avocats – Autorisation de signature.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

417-23-12-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 novembre 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

418-23-12-04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 20 novembre 2023, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 novembre 2023 soit adopté.

ADOPTÉE

419-23-12-04

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 29 novembre 2023 soit acceptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A »
totalisant la somme de 449 532,81 \$: quatre cent quarante-neuf
mille cinq cent trente-deux dollars et quatre-vingt-un sous.

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

COMPTE-RENDU

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

420-23-12-04

PARTICIPATION ET INSCRIPTION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL - FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME

ATTENDU QUE l'Association québécoise d'urbanisme offre un webinaire le 5 décembre 2023 intitulé : Le form-based code : Pour une approche cohérente et prévisible de l'urbanisme;

ATTENDU QUE cette formation vise à mieux comprendre la théorie du form-based code et ses différences avec une réglementation traditionnelle;

ATTENDU l'intérêt manifesté par madame la conseillère Vicky Bombardier de participer à ce webinaire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise madame la conseillère Vicky Bombardier à s'inscrire et participer à cette formation;

QUE les frais d'inscription de 45 \$, plus les taxes applicables, soient payés par la Ville;

QUE toutes les autres dépenses inhérentes à cette activité lui soient remboursées par la Ville sur présentation des pièces justificatives, le cas échéant.

ADOPTÉE

421-23-12-04

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an soit du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une proposition pour la réalisation de divers dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographique;

ATTENDU QUE la Ville souhaite participer à cette entente aux conditions suivantes;

- Ressource rédaction et support conseil : 65,00 \$/heure
- Ressource cartographie et support technique : 45,00 \$/heure

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la Ville de Valcourt réserve un montant de 645,00 \$ pour l'année 2024 selon la répartition suivante : trois heures pour la ressource rédaction et support conseil et dix heures pour la ressource cartographique et support technique;

QUE le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et la directrice générale, ou en son absence la greffière, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

422-23-12-04

ADHÉSION À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEQ)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte et paye l'adhésion des personnes suivantes à la COMBEQ :

- Monsieur Joey Savaria, conseiller à l'urbanisme, à titre de membre actif, pour un montant de 380.00 \$ excluant les taxes applicables;
- Madame Tanya Parent, inspectrice municipale, à titre d'Associé 1, pour un montant de 235.00 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

423-23-12-04

COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC - DÉSIGNATION D'UN MANDATAIRE EN MATIÈRE DE TOPONYMIE

ATTENDU QUE la Commission de toponymie du Québec a transmis à la Ville une demande relative à la désignation d'un mandataire en matière de toponymie;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt désigne monsieur Joey Savaria, conseiller en urbanisme de la Ville, mandataire en matière de toponymie et ce, conformément à la demande reçue de la Commission de toponymie du Québec.

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le conseiller Dany St-Amant présente et dépose le projet de Règlement numéro 653 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2024.

L'objet de ce règlement est de calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2024 et de fixer les divers tarifs que les résidents et non-résidents doivent payer afin de recourir à certains services, biens ou activités de la Ville, notamment en matière de travaux publics, de loisirs, etc.

ADOPTÉE

424-23-12-04

ADOPTION DU BUDGET 2024 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION CONTRE L'INCENDIE DE VALCOURT

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tenue le 8 novembre 2023, la Régie a adopté son budget pour l'année 2024;

ATTENDU QUE dans ce budget les dépenses sont estimées à 779 725,44\$, les revenus à 24 850,00\$ et l'affectation de surplus à 15 036,46\$, estimant le montant à répartir entre les municipalités pour la quote-part à 739 838,98\$;

ATTENDU QUE la population respective des municipalités est une donnée nécessaire dans le calcul de la quote-part et qu'à ce jour le décret de la population 2024 n'est pas disponible;

ATTENDU QUE le budget de la Régie doit être adopté avant le 1er janvier par au moins les deux tiers (2/3) des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt adopte le budget 2024 de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt tel que présenté, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Valcourt verse à la Régie pour 2024 une quote-part estimée à ce jour à 222 153,37\$, calculée selon l'article 10 de l'entente relative à la protection contre l'incendie, renouvelée et signée le 19 août 2020, tel qu'établi au tableau estimé des quotes-parts, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

RAPPORT - CHANGEMENT SIGNIFICATIF APPORTÉ AUX RENSEIGNEMENTS

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

CONTENUS DANS UNE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article 360.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur le conseiller Julien Bussières a avisé par écrit la greffière d'un changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration des intérêts pécuniaires déposée le 6 novembre 2023 et visée à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, et ce, dans les 60 jours suivant le changement.

La greffière en fait rapport au conseil à la première séance ordinaire qui suit, soit celle du 4 décembre 2023.

REGISTRE DE DÉCLARATIONS DE DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGES REÇUS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE VALCOURT

La greffière dépose le registre indiquant les déclarations de dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus, le cas échéant, par les membres du conseil municipal de la Ville de Valcourt, le tout conformément à l'article 6 alinéa 4 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, L.R.Q. c. E-15.1.0.1, et à l'article 4.3 du Règlement numéro 641 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Valcourt et le conseil municipal en prend acte.

425-23-12-04

DEMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX - SERVICE AMBULANCIER - SECTEUR VALCOURT

ATTENDU QUE le secteur Valcourt englobe les ville et municipalités suivantes : Valcourt, Maricourt, Racine, Bonsecours, Sainte-Anne-la-Larochelle, Lawrenceville et Canton de Valcourt et couvre un vaste territoire ainsi qu'une population d'environ 8 000 personnes;

ATTENDU QUE quotidiennement, le secteur reçoit plus de 3 275 travailleurs en provenance de l'extérieur de ce territoire;

ATTENDU QUE le secteur Valcourt est desservi actuellement par un seul véhicule ambulancier et qu'un bris de service génère automatiquement une fermeture de zone;

ATTENDU QUE les plus proches ambulances susceptibles de venir en renfort sont à plus de 30 minutes du secteur Valcourt;

ATTENDU QUE le plus proche centre hospitalier se trouve à plus de 40 minutes de notre secteur, augmentant déjà le risque pour notre population ainsi que le temps d'intervention;

ATTENDU QUE le délai d'intervention est crucial et peut faire la différence entre la vie et la mort ou le risque de séquelles ou non;

ATTENDU QUE la situation précaire qui sévit actuellement dans les urgences des centres hospitaliers accentue le temps de rétention des équipes ambulancières, augmentant ainsi le temps de découverte de notre secteur;

ATTENDU QUE pour complexifier davantage cette situation précaire, la mini-urgence de Windsor, située sur le territoire de la Ville de Windsor, est fermée depuis le 15 octobre 2021;

ATTENDU QUE cette fermeture occasionne plusieurs difficultés inquiétantes pour le secteur Valcourt, notamment, quant aux délais de réponse et d'arrivée dans les hôpitaux situés sur le territoire de la Ville de Sherbrooke. De ce fait, le temps de déplacement est porté au double;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE cette urgence était le point d'entrée aux services de santé par ambulance du secteur Valcourt, autant pour les citoyens que les travailleurs;

ATTENDU QUE seulement sur le territoire de la Ville de Valcourt, se trouve, un CHSLD, une maison des aînés, un CLSC, et les résidents et utilisateurs n'ont pas tous accès à un transport adéquat pour assurer leur déplacement vers un hôpital de Sherbrooke. Aucun service de taxi, d'autobus ou autre transport collectif ne sont accessibles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt demande au ministère de la Santé et des Services sociaux l'ajout d'un véhicule ambulancier desservant le secteur Valcourt avec les mêmes services et couverture que celui desservant présentement le secteur;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi qu'aux municipalités de Maricourt, Racine, Bonsecours, Sainte-Anne-la-Larochelle, Lawrenceville et le Canton de Valcourt.

ADOPTÉE

426-23-12-04

PROPOSITION - CANDIDATURE À LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LES AÎNÉS 2024

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le dépôt du dossier de candidature pour et au nom de la Ville de Valcourt dans le cadre du programme de distinctions honorifiques, médaille du lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés 2024.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT NUMÉRO 653 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATION POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le conseiller Dany St-Amant donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 653 concernant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2024. Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

427-23-12-04

FÉLICITATIONS DE LA VILLE DE VALCOURT - COORDONNATRICE DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE DE VALCOURT

ATTENDU QUE madame Laura Parent travaille à la Maison des Jeunes l'Initiative de Valcourt depuis 20 ans à titre de coordonnatrice;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU les accomplissements et l'engagement de madame Parent au sein de la Maison des Jeunes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt remercie et félicite madame Laura Parent de son implication et son dévouement auprès des jeunes depuis maintenant 20 ans et ce, à titre de coordonnatrice de la Maison des Jeunes l'Initiative de Valcourt.

ADOPTÉE

428-23-12-04

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - GROUPE MÉDIA RÉGIONAL VAL-OUEST

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande d'aide financière de Groupe Média régional Val-Ouest afin de lui permettre de poursuivre sa mission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse à Groupe Média régional Val-Ouest à titre d'aide financière pour l'année 2024, un montant de 8 852 \$ représentant 4 \$ par résidents valcourtois.

ADOPTÉE

429-23-12-04

OCTROI DE LA PERMANENCE D'EMPLOI - GREFFIÈRE

ATTENDU QUE Me Julie Waite été engagée à titre de greffière à la Ville, le 23 mai 2023, avec une période de probation de 6 mois, selon les conditions établies dans le Manuel des cadres et professionnels;

ATTENDU QUE la période de probation de Me Waite s'est terminée le 23 novembre 2023;

ATTENDU QUE la directrice générale recommande au Conseil municipal l'engagement de Me Waite à titre d'employée permanente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal reconnaît à titre d'employée permanente, Me Julie Waite et ce, au poste de greffière à la Ville de Valcourt;

QUE cette permanence soit effective à compter du 23 novembre 2023, conformément au Manuel des cadres et professionnels et le contrat de travail intervenu entre la Ville et Me Waite.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 594-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur le conseiller Dany St-Amant donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 594-5 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 594-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Monsieur le conseiller Dany St-Amant présente et dépose le projet de Règlement numéro 594-5 modifiant le règlement sur le comité consultatif d'urbanisme.

L'objet de ce règlement est de fixer la rémunération, par jeton, pour la participation des membres citoyens aux séances de ce comité et l'obligation de formation de tous ses membres.

ADOPTÉE

430-23-12-04

AUGMENTATION DE LA CLASSE DE L'ÉCHELLE SALARIALE - ADJOINTE À LA DIRECTION ET RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt augmente d'une classe de l'échelle salariale à compter du 1^{er} janvier 2024, l'employée occupant le poste d'adjointe à la direction et responsable des communications, soit madame Jacinthe Charron.

ADOPTÉE

431-23-12-04

ADOPTION DU BUDGET 2024 - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QU'à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François (ci-après la MRC) tenue le 22 novembre 2023, la MRC a adopté son budget pour l'année 2024;

ATTENDU QUE dans ce budget, le montant à répartir entre les villes et municipalités pour la quote-part est de 3 220 750,69 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt adopte le budget 2024 de la MRC tel que présenté, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante;

QUE la Ville de Valcourt verse à la MRC pour 2024 une quote-part de 189 568,00 \$, tel qu'établi au tableau des quotes-parts, dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

432-23-12-04

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt doit nommer un membre du conseil municipal afin de la représenter à la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal nomme monsieur le conseiller Daniel Lacroix, représentant de la Ville de Valcourt auprès de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

ADOPTÉE

433-23-12-04

OCTROI DU MANDAT D'ÉVALUATION DES ACTIFS - BÂTIMENTS ET CONTENUS

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt veut faire évaluer ses bâtiments et contenus afin de détenir une couverture d'assurances suffisantes en cas de perte ou de sinistre;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat d'évaluation des bâtiments et contenus à la firme d'évaluation L2G pour un montant de 23 500 \$, excluant les taxes applicables;

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat de mise à jour par indexation des valeurs assurables desdits bâtiments et contenus pour les années 2025, 2026, 2027 et 2028 au montant annuel de 2 100 \$, excluant les taxes applicables;

QUE la greffière soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Ville, l'offre de services de cette firme et datée du 27 novembre 2023.

ADOPTÉE

434-23-12-04

OCTROI DU CONTRAT - LES RÉNOVATIONS PIERRE GROULX 2009 INC.

ATTENDU QUE la Ville veut faire réaliser des travaux dans le cadre du projet de modification de séparateurs entre certains bureaux municipaux de l'hôtel de Ville;

ATTENDU l'offre de services reçue de l'entreprise Les Rénovations Pierre Groulx 2009 inc.;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de modification de séparateurs entre certains bureaux municipaux de l'hôtel de Ville à l'entreprise Les Rénovations Pierre Groulx 2009 inc., au montant de 15 600,00 \$, excluant les taxes applicables et conformément à l'offre de services de cette entreprise datée du 25 novembre 2023.

ADOPTÉE

435-23-12-04

DEMANDE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ EN HABITATION DE LA VILLE DE VALCOURT - AUTORISATION DE SIGNATURE - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 380-23-11-06

ATTENDU QUE la Coopérative de solidarité en habitation de la Ville de Valcourt (ci-après la Coopérative) a demandé à la Ville la cession d'une lisière de terrain appartenant à cette dernière afin de permettre l'assise du trottoir déjà construit, une marge de recul réglementaire requise aux fins de conformité aux règlements municipaux ainsi qu'un droit de premier refus à l'égard des lots 1 825 584, 1 825 585, 1 825 586 et 1 825 594 appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté, par la résolution numéro 380-23-11-06 adoptée à la séance ordinaire du 6 novembre 2023, la cession en faveur de la Coopérative d'une partie des lots 1 825 584, 1 825 585, 1 825 586 et 1 825 594 représentant une lisière de terrain d'environ 84 mètres de longueur par 2,5 mètres de largeur et ce, à certaines conditions;

ATTENDU QUE le Conseil municipal consent à céder à la Coopérative, une lisière d'une largeur de 3,5 mètres des lots précités et refuse d'accorder un droit de premier refus sur cesdits lots appartenant à la Ville;

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut accorder une aide à toute coopérative de solidarité qui s'est, par ses statuts, interdit d'attribuer une ristourne ou de verser un intérêt sur toute catégorie de parts privilégiées sauf si cette ristourne est attribuée ou si cet intérêt est versé à une municipalité, à l'Union des municipalités du Québec ou à la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt consent à une cession en faveur de la Coopérative d'une partie des lots 1 825 584, 1 825 585, 1 825 586 et 1 825 594 représentant une lisière de terrain d'environ 84 mètres de longueur par 3,5 mètres de largeur et ce, conditionnellement au respect des dispositions de la loi précité;

QUE la Ville de Valcourt refuse d'accorder à la Coopérative un droit de premier refus sur les lots 1 825 584, 1 825 585, 1 825 586 et 1 825 594 dont elle est propriétaire;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la directrice générale ou en son absence, la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt l'acte notarié nécessaire pour donner effet à la présente;

QUE les honoraires et les frais de l'arpenteur-géomètre et du notaire, incluant le bornage, la publication et les copies d'acte, soient aux frais de la Coopérative de solidarité en habitation de la Ville de Valcourt;

QUE la présente résolution remplace et abroge la résolution numéro 380-23-11-06 adoptée à la séance ordinaire du Conseil municipal le 6 novembre 2023.

ADOPTÉE

436-23-12-04

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB OPTIMISTE DE VALCOURT 2007

ATTENDU la demande d'aide financière formulée à la Ville par le Club Optimiste de Valcourt 2007;

ATTENDU la recommandation du comité des commandites de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse au Club optimiste de Valcourt 2007 la somme de 150 \$ à titre d'aide financière.

ADOPTÉE

437-23-12-04

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE L'ÉCOLE LA CHANTERELLE - PROJET LÛ

ATTENDU la demande d'aide financière de l'école La Chanterelle dans le cadre de son projet LÛ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse la somme de 1 000 \$ à l'école La Chanterelle à titre d'aide financière dans le cadre du projet LÛ.

ADOPTÉE

438-23-12-04

PARTICIPATION DES ÉLUS AU BANQUET DE LANCEMENT DU GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la participation de trois élus au Banquet annuel du Grand Prix Ski-doo de Valcourt, et paye le coût de 180 \$ par personne (1 billet par élu). L'événement aura lieu le 25 janvier 2024 à compter de 18h à la salle communautaire de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

439-23-12-04

PRÊT D'UNE SALLE ET D'UN RANGEMENT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET LA SALLE DE LA LIBELLULE - FADOQ CLUB DE VALCOURT

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU la demande de la FADOQ Club de Valcourt de relocaliser ses activités dans des locaux appartenant à la Ville de Valcourt;

ATTENDU QUE la Ville est d'avis d'offrir des salles aux dimensions adéquates pour la tenue des activités de la FADOQ et que celle-ci puisse entreposer le matériel et les équipements lui appartenant;

ATTENDU la recommandation du Comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte de prêter à titre gratuit à la FADOQ Club de Valcourt, la salle Estelle Bombardier située dans son Centre communautaire (activités hebdomadaires), un espace de rangement audit centre ainsi que la salle de la Libellule (dîner mensuel) et ce, du 31 décembre 2023 au 29 février 2024. L'espace de rangement étant disponible dès maintenant.

ADOPTÉE

440-23-12-04

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande d'aide financière du Centre d'action bénévole Valcourt et région afin de lui permettre de poursuivre sa mission;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse au Centre d'action bénévole Valcourt et région, un montant de 9 384,00 \$ à titre d'aide financière pour l'année 2024.

ADOPTÉE

441-23-12-04

EMBAUCHE D'EMPLOYÉS TEMPORAIRES AU SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt assure la gestion de l'aréna de Valcourt et l'entretien de sentiers extérieurs;

ATTENDU les besoins en ressources humaines à cette fin pour offrir les services de cantine jusqu'au 20 avril 2024 et l'entretien de sentier pendant la présente saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAU, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt embauche temporairement jusqu'au 20 avril 2024, madame Julianne Fortier à titre de préposée à la cantine;

QUE la Ville de Valcourt embauche temporairement jusqu'à la fin de la présente saison hivernale, monsieur Antoine Leblanc à titre de préposé au sentier et monsieur Olivier Bédard à titre d'appariteur et traceur;

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la recommandation du directeur des loisirs de la Ville.

ADOPTÉE

442-23-12-04

OFFRE DE SERVICES - CONTRAT DE MISE À JOUR POUR LA LICENCE TOPKAPI

ATTENDU l'offre de services de Scadalliance, pour le contrat de mise à jour et de support éditeur pour la licence Topkapi du système de télémétrie de la Ville de Valcourt, en date du 11 novembre 2023;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte l'offre de services de Scadalliance, pour la mise à jour et le support de la licence Topkapi, pour un montant de 1 720,00 \$ excluant les taxes applicables. Ce contrat étant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024 inclusivement.

ADOPTÉE

443-23-12-04

AJOUT D'UN REGARD - DÉVELOPPEMENT DU RUISSEAU PHASE III - OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU QU'il est nécessaire d'ajouter un regard d'accès à la tranchée drainante à l'emprise dans le cadre du développement du Ruisseau phase III;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de fourniture et de mise en place d'un regard d'accès à la tranchée drainante à l'emprise dans le cadre du développement du Ruisseau phase III à l'entreprise Harca Excavation inc., pour un montant 9 350 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

444-23-12-04

OFFRE DE SERVICE EN INGÉNIERIE - RUES BERNIER ET BELLERIVE – PHASE 1 – PLANS ET DEVIS DÉFINITIFS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MARIE-CLAIRE TÉTREAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat de préparation des plans et devis définitifs, excluant les services durant la construction, à la firme EXP au montant maximal de 30 000 \$, excluant les taxes applicables et ce, conformément à l'offre de services de cette firme datée du 17 novembre 2023.

ADOPTÉE

445-23-12-04

OFFRE DE SERVICE EN INGÉNIERIE - PROLONGEMENT DE LA RUE BERNIER – PHASE 2 - PLANS ET DEVIS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat de réalisation des plans et devis à l'étape 90 % excluant les services durant la construction, à la firme EXP au montant maximal de 36 000 \$, excluant les taxes applicables et ce, conformément à l'offre de services de cette firme datée du 17 novembre 2023.

ADOPTÉE

446-23-12-04

TECQ 2019-2023 - VERSION NO 6

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (ci-après la TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

447-23-12-04

OCTROI DE MANDAT - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE RÉGIONAL

ATTENDU QUE la Ville doit procéder à la mise à jour de son Plan d'intervention du

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

réseau d'eau potable;

ATTENDU l'offre de services déposée par la firme d'ingénierie EXP en date du 29 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat de mise à jour de son Plan d'intervention du réseau d'eau potable à la firme d'ingénierie EXP, au montant estimé de 5 000 \$, excluant les taxes applicables et ce, conformément à l'offre déposée par cette firme le 29 novembre 2023.

ADOPTÉE

448-23-12-04

OCTROI D'UN MANDAT – CAIN, LAMARRE, AVOCATS – AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU QUE la compagnie Institut MGS International inc. est propriétaire d'un immeuble portant les numéros civiques 915-925 rue Saint-Joseph;

ATTENDU QUE suivant les inspections réalisées par le Service de l'urbanisme et les experts mandatés par la Ville, cet immeuble présente d'importantes problématiques d'entretien, de dégradation et d'insalubrité, ce qui le rend impropre à l'occupation et constitue un danger pour la santé et la sécurité des personnes;

ATTENDU QU'en raison de son état, l'immeuble contrevient au règlement numéro 635 relatif à la salubrité et à l'entretien;

ATTENDU les étapes franchies dans ce dossier et l'absence de démarches de la part du propriétaire de l'immeuble pour remédier aux problématiques constatées, et ce, à la satisfaction de la Ville et malgré plusieurs demandes formulées à cet effet;

ATTENDU QUE la Ville souhaite se prévaloir des dispositions des articles 145.41 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en procédant à l'inscription d'un avis de détérioration au Registre foncier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt mandate le cabinet Cain, Lamarre, Avocats afin de procéder à l'inscription au Registre foncier d'un avis de détérioration relatif au bâtiment précédemment mentionné;

QUE la Ville de Valcourt autorise la greffière à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Pendant la deuxième période de questions ayant duré 8 minutes, 2 personnes ont posé des questions aux membres du Conseil municipal.

448-23-12-04-01

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

Initiales du Maire
252
Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 20h11.

ADOPTÉE

Pierre Tétrault, Maire

Me Julie Waite, Greffière